Image not found or type unknown

# estimation d'un bien - exécuteur testamentaire

Par **caillebotis**, le **13/06/2009** à **17:46**

Bonjour,
voici ma situation : mon père est décédé, il avait une maison, il a fait un testament, nommé un exécuteur testamentaire et plein d'héritiers ; pour que la succession ait lieu il faudra estimer sa maison ; puis-je (ou dois-je) en tant que fils, faire faire cette estimation ou dois-je attendre que le notaire/l'exécuteur décide de qui s'en chargera, voire nomme un expert ? Si je ne veux pas m'occuper de cette corvée, quelle sera la suite des événements ? Si je fais faire une estimation sans rien dire à personne, sera-t-elle recevable ?
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés